



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°936) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «LES ACCENTS – DIRECTION
MUSICALE THIBAUT NOALLY», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-107
EN DATE DU 29 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association «Les Accents – Direction musicale Thibault Noally» représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106 boulevard Saint Germain, 75006 Paris, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz, le 29 janvier de 10h00 à 18h00 et le 30 janvier 2024 de 10h00 à 16h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association «Les Accents – Direction musicale Thibault Noally» représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106 boulevard Saint Germain, 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 163,36 € T.T.C (cent-soixante-trois euros et trente-six centimes), afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz, le 29 janvier de 10h00 à 18h00 et le 30 janvier 2024 de 10h00 à 16h45 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240329-lmc1H11612H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/03/2024
Date de Publication : 29/03/2024